



MAIRIE
 2, Place de l'église
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
 ☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
 Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
 Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 janvier 2018

Excusés : M. Luc ADRON – Mme Patricia BARRAT – Mme Elise FOUGERE – Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renoncement de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
03/01/2018	Maison + terrain	21 rue de la Vigne	ZD 53	Consorts THIRIOT

Marché à procédure adaptée

n°	Lots Désignation	Entreprises		Montants H.T.	Observations
		NOM	Ville		
1	Gros-Ouvre (pour rappel)	CLARET	Saint-Sulpice-des-Landes (35)		Décision MAPA 2017-7 pour 52 367,62 € H.T.
2	Charpente bois	MORFOISE	L'Hôtellerie de Flée (49)	17 826,90 €	
3	Couverture	DELAUNAY	Erbray (44)	18 352,35 €	
4	Menuiseries extérieures	MIROITERIE DE LA MÉ	Châteaubriant (44)	33 792,77 €	Compris option stores retenue
4bis	Menuiseries intérieures	DELAUNAY	Erbray (44)	10 512,66 €	
5	Cloisons sèches (pour rappel)	LEGAL	Bain-de-Bretagne (35)		Décision MAPA 2017-7 pour 6 683,00 € H.T.
6	Plafonds suspendus (pour rappel)	PLAFISOL	Vertou (44)		Décision MAPA 2017-7 pour 4 118,85 € H.T.
7	Revêtements de sols	LBS Carrelage	Saint-Sulpice-des-Landes (35)	9 500,00 €	Variantes 1 et 2 proposées retenues
8	Peinture et revêtements muraux (pour rappel)	Volume et Couleurs	Saint-Herblain (44)		Décision MAPA 2017-7 pour 3 710,00 € H.T.
9	Sanitaires (pour rappel)	SARDAIS	Rougé (44)		Décision MAPA 2017-7 pour 2 989,66 € H.T.
10	Electricité	GAUDIN	Rougé	14 385,00 €	
11	VMC Chauffage	ALEXEN	Châteaubriant	33 100,00 €	
Total général				207 338,81 €	

Régie de location des salles communales

Afin de faciliter la gestion des encaissements provenant des locations des salles communales, il est décidé de rattacher à la régie de recettes créée pour les locations de la salle polyvalente Espace Castilla les produits provenant de l'utilisation de la Maison Jacob.

Décision modificative n° 2 sur le budget principal 2017

Des crédits complémentaires sont votés sur le budget principal 2017 dans le cadre de la décision modificative n° 2. Ils permettent de prendre en compte les travaux en régie effectués dans l'ancienne école publique (fourniture et

pose, par les agents communaux, de plaques de plafond) à hauteur de 2 250 € ainsi que l'acquisition de mobilier supplémentaire (2 tables et 12 chaises) au restaurant scolaire, pour un montant de 1 300 €.

Protection sociale complémentaire prévoyance

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure que va engager le centre de gestion de mise en concurrence pour la passation d'une nouvelle convention de participation au titre du risque prévoyance pour ses agents

Acquisition de terrains pour constituer une réserve foncière à Mauny

Le Conseil municipal a décidé de constituer une réserve foncière et va acquérir à cet effet 4 parcelles de terrains à Mauny cadastrées ZD 273 (parcelle comportant des bâtiments), ZD 275, ZD 277 et ZD 141 pour une superficie totale de 4 ha 45 a 60 ca.

Les 3 premières, représentant une surface de 3 ha 07 a 01 ca vont être acquises auprès de M. Karl GUINOISEAU et Mme Fanny ZUM-FOLO au prix de 90 000 € ; la 4^{ème} est la propriété de Monsieur Alain GIRAULT qui consent à vendre son terrain au prix de 5 000 €.

Les actes de vente correspondants seront passés en l'étude de Maître Xavier LE RESTE, Notaire à Châteaubriant.

Cette délibération a été adoptée par vote à main levée – 14 voix pour et 1 contre.

Travaux de remise en état de la voirie – Demande de subvention DETR 2018

Le Conseil municipal prévoit d'inscrire au budget 2018 des travaux de remise en état de la voirie communale qui fera l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2018.

La demande portera sur un programme de 200 000 € H.T. qui pourrait être réalisé en 2 phases, la première en 2018 et la seconde en 2019. La subvention escomptée est de 35% du montant H.T., soit 70 000 €.

Annulation d'une délibération accordant une prime aux agents partant en retraite

Par délibération du 23 octobre 2017, le conseil municipal avait fixé le montant de la prime à verser aux agents communaux au moment de leur mise en retraite et convenu de la réévaluation automatique de celle-ci en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

Dans un courrier du 8 décembre 2017, Monsieur le Sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis a fait part de ses observations et précisé que le décret n° 85-730 du 17 juillet 1985 rappelle, dans son article 2, que « les fonctionnaires mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus ne peuvent bénéficier d'aucune indemnité autre que celles fixées par une loi ou un décret ». Il y est indiqué également que les avantages collectivement acquis doivent être maintenus avec leurs critères d'attribution. Ils ne peuvent être modifiés en introduisant de nouveaux critères non prévus avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 1984.

Il a été rappelé que la délibération précitée ne faisait que préciser une décision antérieure du 12 avril 2010, venant elle-même modifier une autre délibération du 20 novembre 2000 valant attribution d'un cadeau de départ aux agents partant en retraite ; ces 2 derniers actes n'ayant pas fait en leur temps l'objet de la moindre observation dans le cadre du contrôle de légalité. C'est donc au vu des documents évoqués précédemment que le Conseil municipal avait été invité à délibérer.

Par vote à main levée (13 voix pour et 2 contre), le conseil municipal, considérant qu'aucune délibération instaurant une prime de départ en retraite des agents n'avait été prise avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 1984, a décidé de rapporter la délibération du Conseil municipal 2017-53 du 23 octobre 2017.

Investissements possibles pour le budget 2018

Le Conseil municipal a établi une liste d'investissements susceptibles d'être inscrits au budget primitif 2018 :

- Un programme de travaux de remise en état de la voirie communale,
- L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Vigne,
- Le remplacement de filets pare-ballons au terrain des sports,
- La réfection de l'éclairage du petit terrain des sports,

- L'acquisition de terrain à l'arrière de l'Espace Castella,
- L'équipement informatique de l'école Jean-Pierre Timbaud,
- Le financement de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- L'achèvement du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

Dénomination des locaux de l'ancienne école publique

Il est envisagé d'attribuer un nom à l'ancienne école publique. Pour ce faire, le Conseil municipal décide de solliciter les Aubinois afin qu'ils fassent sans tarder des propositions de dénomination de ces locaux plus particulièrement affectés aux activités jeunesse.

Versement d'indemnités de chômage

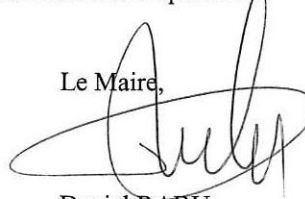
La commune est astreinte à payer à un ancien agent communal ayant démissionné de son poste en 2016 des indemnités au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE) à hauteur de 20,35 € par jour pour une durée maximale de 730 jours, ce qui représenterait un montant total de 14 855,50 € si cette personne ne retrouvait pas de travail d'ici à l'expiration de ses droits.

Fonctionnement du service de restauration scolaire

La possibilité de mutualiser le service de restauration scolaire pour la préparation des repas a été évoqué lors d'une réunion de prise de contact fin octobre 2017 entre certains élus de Ruffigné et de Saint-Aubin-des-Châteaux.

Monsieur le Maire a tenu à informer le Conseil municipal que contrairement à ce qui a pu être annoncé dans la presse, aucune décision n'a été prise. La mise en place d'un éventuel élargissement aux élèves de Ruffigné n'a fait l'objet d'aucune réunion de travail. Par ailleurs, avant de s'engager dans cette voie, les services ad hoc de l'Etat devront être consultés, et notamment la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le Maire,



Daniel RABU.